

COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion du 22 Octobre 2025

Courrier :

BOURG ACCFT : Courrier du 2 octobre contestant la situation de non-couverture de M. Murat BOLAT arbitre du club.

La Commission s'est réunie mercredi 22 octobre pour réétudier le cas de M. BOLAT.

Après vérifications, le club de BOURG FO a déclaré uniquement le forfait général de leur équipe séniors en cours de saison 2024-2025.

Considérant que cette requête ne répond pas aux critères imposés par l'article 32.2 du Statut Fédéral de l'Arbitrage la Commission maintient sa décision parue au PV n° 10 en déclarant M. BOLAT arbitre indépendant pour les saisons 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029.

Le président

Raul GUTIERREZ